



**Modalités de recrutement dans les sections
ARTS
RENTÉE 2019**

Procédure pour postuler sur un enseignement artistique en 2^{nde} – Rentrée 2019

Les enseignements optionnels artistiques en 2^{nde} font l'objet d'un recrutement spécifique, ouvert à l'ensemble des élèves du département.

Le dossier est à demander à son collège à partir d'Avril et à envoyer au Lycée Philippe Lamour avant **le 20 mai 2019**.

Fiche de candidature : https://www.lyc-lamour-nimes.ac-montpellier.fr/sites/lyc-lamour-nimes/files/demande_daffectedation_spe.pdf

Cette procédure **concerne tout élève** (même ceux du secteur de notre lycée) qui souhaite suivre un enseignement optionnel artistique en 2^{nde} dans notre lycée.

Procédure pour postuler sur une spécialité artistique en classe de 1^{ère} générale

L'enseignement artistique de spécialité est possible pour tous les élèves **de 1^{ère} générale**.

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un enseignement artistique optionnel en 2^{nde} pour rejoindre une spécialité artistique en 1^{ère} générale.

Toutefois, dans ce cas, il est très vivement conseillé de **rencontrer les enseignants avant de postuler**, afin d'éviter de lourdes erreurs d'orientation. C'est pourquoi le lycée propose des mini-stages pour permettre à l'élève de vérifier son choix d'orientation.

Si vous ne pouvez faire de mini-stages, n'hésitez pas à lire les **présentations des différents arts** sur notre site et à contacter tout de même les enseignants pour avoir les bonnes informations sur la spécialité artistique demandée.

Si le mini-stage a confirmé le désir de l'élève, ce dernier fait sa demande auprès de son établissement d'origine. L'affectation sera décidée par une commission départementale en fonction des places disponibles.

Si vous êtes affecté dans notre lycée, vous devrez alors venir vous inscrire.

ATTENTION : il n'est pas possible de suivre plusieurs enseignements artistiques en spécialité. Par contre un élève peut cumuler un enseignement artistique en spécialité et un en optionnel (dans le même art ou dans deux différents).

NB : les élèves qui ont suivi le même art en option en 2^{nde} dans notre lycée sont dispensés de cette démarche. L'admission est alors prononcée par le chef d'établissement à l'issue du conseil de classe.

Procédure pour postuler sur un enseignement artistique optionnel en 1^{ère}

Les enseignements artistiques optionnels sont ouverts à tous les élèves de 1^{ère} générale et technologique.

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un enseignement optionnel en 2^{nde} pour rejoindre l'option en 1^{ère} .

Il suffit de vous inscrire dans l'option de votre choix lors de votre inscription administrative en 1^{ère} en juin au lycée Philippe Lamour.

NB : les cours des enseignants optionnels en 1^{ère} et Terminale ont lieu le mercredi après-midi (généralement entre 13h et 16h).

ATTENTION : il n'est pas possible de suivre plusieurs enseignements artistiques en optionnel. Par contre un élève peut cumuler un enseignement artistique en spécialité et un en optionnel (dans le même art ou dans deux différents).

<https://www.lyc-lamour-nimes.ac-montpellier.fr>